

COMPTE-RENDU DE SEANCE

DU 03 Avril 2019

L'an deux mil dix neuf, le trois avril à 20h30, le Conseil Municipal de Fontaine-le-Port dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Béatrice MOTHRÉ, Maire.

L'affichage de la convocation a été fait le 28 Mars 2019.

Présents :

Mme MOTHRÉ, M. DESARTHE, Mme HEUZÉ, M. CEDILLE, M. ROCHE, M. DORÉ, M. CHMIEL, Mme HENRIET, Mme KECHICHIAN, Mme TESSIER

Excusés : M. GUILLOT a donné pouvoir à M. DESARTHE

Absent : M. PIGOT

Secrétaire de séance :

Mme Cécile TESSIER

Mme le Maire ouvre la séance à 20h30 et demande l'ajout de 2 points à l'ordre du jour : l'approbation des modifications des règlements intérieurs des jardins et de la salle des fêtes. La demande est approuvée.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu du 16 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité

II – APPROBATION DU REGLEMENT DES JARDINS

Le Maire propose des modifications au règlement :

2 composteurs seront mis à disposition

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la modification du règlement des jardins

Elle précise qu'un devis a également été demandé pour la mise en place d'un robinet extérieur pour un montant de 598 €.

III – APPROBATION DU REGLEMENT DE LA SALLE DES FETES

Le Maire propose des modifications au règlement :

Durant la période du 1er octobre au 31 mars, la salle des fêtes est prêtée à titre gratuit aux associations pour deux manifestations chacune. Au delà, et pendant la même période, un montant de 200 euros sera demandé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la modification du règlement de la salle des fêtes

IV – MARCHE ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC 2019 A 2022

Le contrat d'entretien de l'éclairage public arrivant à son terme, il convient d'en conclure un nouveau.

L'entreprise Eiffage propose d'entretenir sur le territoire de la commune :

- — Les appareils d'éclairage public proprement dits : lanternes, lampes et accessoires soit **295 foyers**
- — L'ensemble des dispositifs de commande et de protection tels que : horloge, cellule photo-électrique, contacteur, interrupteur, fusible soit **10 armoires de commande**
- — Les divers organes de raccordement des appareils lumineux aux lignes qui les alimentent, de même que ces lignes elles-mêmes, s'il s'agit d'installations propres à l'éclairage public soit **11 900 kilomètres de lignes d'éclairage public**

Prestations :

- — Une visite de nuit durant le mois de septembre
- — 6 passages au cours de l'année

Durée du contrat :

- — 4 ans, soit 1 an ferme et 1 an renouvelable trois fois

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à signer le contrat d'entretien du réseau d'éclairage public

V – DEMANDE DE SUBVENTION FER 2019 - VOIRIE

Dans le cadre de l'entretien de la voirie, une demande de subvention Fonds d'Equipement Rural FER 2019 va être demandée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à faire une demande de subvention FER 2019 pour la voirie

VI – ADHESION AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC ID77

Vu la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et notamment ses articles 98 à 122 ;

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu la convention constitutive du groupement d'intérêt public "ID 77" adoptée par son assemblée générale du 3 décembre 2018 ;

Le Département de Seine-et-Marne a constitué avec ses organismes associés intervenant en matière d'ingénierie territoriale un groupement d'intérêt public (GIP) de coordination régi par les dispositions des articles 98 à 122 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, « ID777 ».

Ce groupement a ainsi été pensé comme un interlocuteur unique devant faciliter l'accès des communes et groupements de collectivités seine-et-marnais aux compétences et ressources disponibles en matière d'ingénierie, ainsi qu'il ressort de sa convention constitutive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : **d'adhérer** au Groupement d'intérêt public "ID 77"

Article 2 : **d'approuver** la convention constitutive jointe en annexe, sous réserve de son approbation par le Préfet de Département

Article 3 : **d'autoriser** son exécutif à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et en particulier d'en informer le Groupement d'intérêt public

Article 4 : **de désigner** Mme Béatrice Mothré, comme représentante de la commune au sein de l'assemblée générale "ID 77"

VII – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Mme le Maire présente au Conseil Municipal les résultats du compte de gestion pour l'année 2018.

Le montant des titres à recouvrer et des mandats émis au cours de l'année 2018 est conforme aux écritures de l'ordonnateur :

INVESTISSEMENT

●——Dépenses : 1 102 900.62 €

●——Recettes : 441 108.19 €

Déficit d'exercice : 661 792.43 €

FONCTIONNEMENT

●——Dépenses : 706 712.72 €

●— Recettes : 862 600.85 €

Excédent d'exercice : 155 888.13 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le compte de gestion 2018

VIII – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Suite à l'adoption du compte de gestion 2018 dressé par le Trésorier, Mme le Maire laisse la présidence à M. Nicolas CEDILLE, Adjoint aux finances, pour présenter le compte administratif de la commune.

M. CEDILLE indique que les résultats sont à l'identique des comptes produits par le comptable.

INVESTISSEMENT

●— Dépenses : 1 102 900.62 €

●— Recettes : 441 108.19 €

Déficit d'exercice : 661 792.43 €

FONCTIONNEMENT

●— Dépenses : 706 712.72 €

●— Recettes : 862 600.85 €

Excédent d'exercice : 155 888.13 €

VOTE HORS DE LA PRESENCE DU MAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le compte administratif 2018

IX – AFFECTATION DU RESULTAT

Sous la présidence du Maire, le Conseil Municipal procède à l'affectation du résultat de l'exercice 2018 comme suit :

Résultat de fonctionnement à affecter	482 310.15
Solde d'exécution d'investissement	- 288 284.66
Restes à réaliser dépenses	- 137 988.00
Restes à réaliser recettes	0.00
Solde	- 426 272.66

Affectation de l'excédent de fonctionnement au compte RF 002	56 037.49 €
Affectation de l'excédent de fonctionnement au compte RI 1068	426 272.66 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE l'affectation du résultat 2018**

X – VOTE DES TAUX 2019

Madame le Maire propose, pour l'année 2019, de ne pas augmenter les taux d'imposition :

Taxe d'habitation	12,98 %
Taxe foncière bâti	18,48 %
Taxe foncière non bâti	44,67 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les taux d'imposition 2019

XI – VOTE DU BUDGET 2019

Mme le Maire donne lecture du projet du budget de la commune tel qu'il a été préparé et qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :

Section d'investissement :	839 872.66 €
Section de fonctionnement :	978 542.49 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le budget 2019

Le Maire rappelle que c'est le dernier budget voté durant cette mandature, elle adresse tous ses remerciements à Mme Pauchet pour son efficacité et compétences à mener la comptabilité dont le budget communal.

XII – INFORMATIONS DIVERSES

Mme le Maire informe,

1. Remercie très sincèrement Yann Fairise qui, au vu de l'épisode neigeux de janvier s'est proposé pour aider au déneigement et salage ainsi que Xavier DESARTHE adjoint aux travaux qui sont intervenus tout au long d'un après midi – 13h30 / 18 H.

2. CC Brie des Rivières et Châteaux dans le cadre de la mutualisation lance un appel d'offre sur la défense incendie - avec Xavier nous avons adressé le relevé des points à prendre en compte - vérification des bornes - réseau – etc. ...
3. Assurances sinistres : deux experts sont passés les 27 et 28 mars pour dossier des 3barrières cassées en juillet 2018 ainsi que pour le lampadaire accroché rue Général Roux. (cela fait tout de même + 6 mois que ces accidents sont survenus) nous attendons les remboursements de ces mobiliers urbains.
4. Commémoration du 8 Mai - messe 8h45 suivi des dépôts de gerbe au monument,

Prévoir sono - pot salle Pasteur
5. Accueil délégation Slovaque : ce sera Mr DESARTHE qui officiera au nom de la Mairie le lundi 31 mai pour l'accueil en mairie à 19 h –

Je préparerai un mot d'accueil qui devra être traduit.
6. D'une note joyeuse communiquée par INSEE, **Fontaine le Port** a passé la barre des 1000 habitants au 1^{er} janvier 2019, avec **1007 habitants**.

La séance est levée à 22h30.

Le Maire,

Béatrice Mothré